



Licenciements au service des sports : Force Ouvrière demande des explications

Liminaire CSE du 16 et 17 novembre 2021

Avant d'aborder les points qui sont inscrits à l'ordre du jour, il nous semble impossible de ne pas aborder une affaire dont toute la presse s'est récemment fait l'écho, une affaire grave qui concerne les conditions de travail à France Télévisions, la sécurité de l'ensemble de ses salariés et qui concerne également l'image du groupe.

Comment d'ailleurs nommer cette affaire, Une affaire sans nom qui s'est construite d'abord sur des rumeurs, puis sur des accusations...des accusations qui ont été formulées de manière suffisamment insidieuses pour que les personnes mises en causes ne soient même pas en mesure de se défendre ?

Comment évoquer aujourd'hui cette « affaire », au singulier, puisqu'elle n'est pas isolée, puisque le même scénario s'est déroulé à plusieurs reprises sur des sites différents... ?

Il faut bien lui trouver un nom ne serait-ce que pour exposer les faits et vous expliquer ce qui selon nous pose un grave problème au sein de l'entreprise France Télévisions,

Faut-il l'appeler « *l'affaire des renvois* », « *l'affaire des virés* », l'affaire du « *service des porcs* » même si cette dernière appellation ne concerne que l'un des volets de ce scandale... ?

Nous ne retiendrons pas cette dernière appellation car elle est désobligeante, dégradante et injurieuse à l'égard de ceux qui ont été sanctionnés, qui protestent de leur innocence, qui crient à l'injustice et – surtout – que cette appellation donne raison à ceux qui les accusent et semble indiquer que la cause serait entendue, ce que nous contestons.

Et c'est là l'essentiel de notre propos. Nous y venons.

L'essentiel pour nous dans cette affaire c'est que des salariés de France Télévisions ont été durement sanctionnés, plusieurs ont même été licenciés, en raison d'accusations à notre sens infondées de harcèlement, d'attitudes sexistes sans qu'il soit possible de déterminer sur quels éléments objectifs cette dernière qualification a été retenue.

Ces accusations ont d'abord été **lancées sur la place publique** par le biais d'une **campagne de presse** dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne respectait pas vraiment, ni le principe de la **présomption d'innocence**, ni celui du contradictoire et encore moins la sérénité et la confidentialité qui devrait, théoriquement, présider à ce type de procédures disciplinaires.

Nous devons également souligner que les accusations à l'encontre des salariés de France Télévisions, rapportées par ces articles de presse, ont été immédiatement validées par des déclarations publiques émanant de la présidence, avant que la moindre enquête sérieuse et impartiale ait pu établir la vérité des faits.

Une « enquête » a ensuite été menée par un cabinet d'audit – je ne suis pas sûr non plus que cette qualification corresponde à la réalité – bref une enquête a été confiée par la direction de France Télévisions à une entreprise externe, Interstys pour ne pas la nommer.

Selon l'ensemble des informations qui nous sont parvenues, tant en interne que par l'intermédiaire d'articles de presse publiés dans des journaux sérieux, ces enquêtes ont été menées, d'une manière que nous pourrions qualifier d'ubuesque.

Les interrogatoires de salariés semblent avoir été menés de manière biaisée. Seuls les éléments à charge auraient été retenus, après avoir été recueillis de manière fort contestables, tant au regard du droit du travail que du droit tout court.

De nombreux témoignages à décharge ont été systématiquement écartés.

Ces enquêtes semblent donc avoir été menées de manière aberrante, avec pour seul but de se mettre au diapason d'un mot d'ordre militant forgé dès la genèse de cette affaire.

C'est en tout cas la question que nous soulevons.

Force Ouvrière s'interroge pour savoir si le cabinet Interstys bénéficie de l'agrément délivré par le Ministère du travail.

Dans ces conditions, nous sommes fondés à nous interroger sur le sérieux du travail de ce cabinet et sur ce qui fonde sa légitimité.

Ces errements, ces dysfonctionnements ont été rapportés par des journaux aussi sérieux que Le Point, Le Journal du Dimanche, L'opinion... pour ne citer que ceux-là.

Au-delà de l'injustice et de l'iniquité faite aux salariés, cette affaire par son retentissement négatif est extrêmement dommageable à l'image de France Télévisions.

Devons-nous vous rappeler que face à de telles lacunes, le Comité Social et Économique de France TV Siège a sollicité un deuxième cabinet pour mener une enquête sur l'enquête qui avait été menée dans les Hauts de France par Interstys ?

A en juger par les informations qui nous sont parvenues, **les conclusions de ce deuxième cabinet sont accablantes**. A tel point que l'inspection du travail a demandé à l'entreprise de revoir sa copie.

Face à un tel scandale, social et humain, la moindre des choses que nous pouvons exiger c'est que l'enquête menée à Paris par le même cabinet Interstys et qui a conduit au licenciement de 3 salariés au service des sports fasse l'objet d'une vérification par un autre cabinet indépendant et agréé par le ministère du Travail.

Compte tenu de tous ces dysfonctionnements et dérives constatés au cours de cette procédure, le syndicat **Force Ouvrière tient à manifester sa solidarité avec les salariés injustement sanctionnés dans cette affaire. Elle les soutiendra devant les prudhommes et ne manquera pas d'exiger leur réintégration lorsque la justice se sera prononcée.**

Deux autres points que nous souhaitons évoquer, plus rapidement.

Projet de CDE unique

Tout d'abord le projet de développement d'un CDE unique. Ce projet et les modifications qu'il implique dans l'organisation du temps travail suscitent des inquiétudes – légitimes – chez les salariés concernés.

Ils ne sont pas fermés à ces évolutions mais ils nous ont fait part de leur préoccupation face à l'absence totale de négociation et au « au mépris et à l'arrogance » de leur hiérarchie qui, semble-t-il, oppose une fin de non-recevoir à toute leurs demandes.

Beaucoup sont préoccupés par le passage en force de la semaine de 4 jours – avec des journées de travail plus longues - qui leur serait imposée et qui aurait des conséquences très négatives sur leur vie quotidienne et familiale.

Cette modification autoritaire des amplitudes horaires n'est pas acceptable et nous réaffirmons qu'elle doit passer par une négociation qui prenne en compte l'intérêt bien compris de chacun.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur la nécessité d'une **étude de l'impact sur le plan médical** de ces modifications du temps et des conditions de travail.

Visionner des programmes sur écran durant près de neuf heures par jour – 8 h 45 pour être précis – ce n'est pas anodin (alors que ce temps de travail était précédemment de 6 h 20, temps pour lequel la pénibilité était déjà reconnue).

Egalement, la nouvelle technique qui est demandée à ces salariés de procéder à un visionnage en accéléré – avec le son qui l'accompagne – est un exercice qui n'est pas sans conséquence sur l'état physique et mental, lorsqu'on se livre à cet exercice de manière répétée et sur des plages horaires importantes.

Cela aussi doit faire l'objet d'une expertise et d'une évaluation de la part de la médecine du travail.

Raison supplémentaire pour laquelle nous réitérons notre demande de négociations sur le projet de CDE unique.

Sécurité sur les plateaux

Enfin dernier sujet de préoccupation il est à l'ordre du jour et nous à l'évoquer de manière liminaire : je veux parler de la situation préoccupante du point de vue de la sécurité des plateaux du siège.

Vous nous avez fait parvenir de très nombreux documents – et nous vous en remercions – mais la quantité d'information parfois difficiles à interpréter ne permet pas toujours d'y voir clair.

Ce qui est claire en revanche ce sont les déficits chroniques de maintenance sur l'ensemble des plateaux et l'urgence qu'il y a d'y remédier.

Paris, le 16 novembre 2021